

DEC131986DR02

**Décision portant nomination de M. Patrick Sassiati aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7195 intitulée Physicochimie des Electrolyte, Colloïdes et Sciences Analytiques**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7195 intitulée Physicochimie des Electrolytes, Colloïdes et Sciences Analytiques et nommant M. Pierre Levitz en qualité de directeur;

Considérant que M. Patrick Sassiati a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 26/03/1996 au 28/03/1996 et par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 03/06/1997 au 05/06/1997,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Patrick Sassiati, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7195 intitulée Physicochimie des Electrolytes, Colloïdes et Sciences Analytiques à compter du 01/01/2013.

M. Patrick Sassiati exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick Sassiati est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/06/2013

Le directeur de l'unité  
Pierre Levitz

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz